

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Commune de VOEUIL EN GIGET

Enquête Publique relative à

L'extension du cimetière communal

du Mercredi 28 novembre 2018
au vendredi 14 décembre 2018 inclus

M. DE MOEN
Commissaire Enquêteur

SOMMAIRE

- - Rapport page 02 à 07
- - Conclusions et avis page 08 à 09

- ANNEXES
- N° 01 Situation cadastrale du projet,
- N° 02 Projet d'agrandissement du cimetière parcelle B 752,
- N° 03 le coût et financement estimation,
- N° 04 Parutions dans la presse écrite,
- N° 05 Extrait du rapport de l'hydrogéologue page 9/17,
- N° 06 Conclusions de l'hydrogéologue,
-

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

1 – Déroulement de l'enquête publique : La forme

1.1 – Saisine

Dans le cadre du projet d'extension du cimetière communal du bourg de VOEUIL EN GIGET (Charente) la présente enquête publique est demandée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2018, représenté par son Maire Madame Monique CHIRON, et conduite selon l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2018

Le projet présenté est celui qui découle de l'achèvement d'études débutées sous l'égide de l'équipe municipale tenant compte du nombre annuel d'inhumation de 2013 à 2017, et en engageant une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon (en cours).

Avec l'appui de l'avis de l'hydrogéologue MARSAC BERNEDE, mandaté pour cette étude, par délégation de l'ARS Charente en date du 28 février 2018.

Par décision du Tribunal Administratif de POITIERS (86) E 18000179/86 du 5 Octobre 2018, j'ai été désignée pour conduire cette enquête publique :
« *Agrandissement du cimetière communal sur le territoire de la commune de VOEUIL et GIGET, Charente* ».

Durée de l'enquête publique :

La présente enquête a été ouverte par l'Arrêté préfectoral du 25 octobre 2018 : du mercredi 28 novembre 2018 au vendredi 14 décembre 2018 inclus, soit une durée de 17 jours consécutifs.

Un exemplaire complet du dossier « papier » d'enquête a été tenu à la disposition du public, en mairie de Voeuil en Giget siège de l'enquête publique aux jours habituels d'ouverture de l'établissement.

Le commissaire enquêteur a reçu un exemplaire papier du dossier :

Les permanences ont été définies ainsi : (Art. 4 de l'arrêté)

- Mercredi 28 novembre 2018 de 9 h. à 12 h, ouverture de l'enquête publique,
- Jeudi 6 décembre 2018 de 14 h. à 17 h.
- Vendredi 14 décembre 2018 – de 13 h,30 à 16 h,30 (clôture).

Documents d'enquête :

- Dossier papier complet au siège social de l'enquête.

Le public pouvait également consulter le dossier en ligne sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (Art. 5 de l'arrêté) et également en préfecture par un poste informatique tenu à la disposition du public.

Composition du dossier :

La décision du Tribunal Administratif de Poitiers E 180000179/86

L'Arrêté préfectoral du 25 octobre 2018,

Un rapport de présentation du projet, élaboré par un technicien du maître d'ouvrage intitulé « notice explicative » de 4 pages accompagnées de photographies des lieux et de plans extrait du cadastre. (annexes 1 et 2)

Le rapport de l'hydrogéologue agréé MJ. Marsac Bernède.

Autres :

Les coupures de presse,

Sur demande du C.E. en cours de l'enquête :

- le règlement de la zone UE du PLU.
- Le coût et le financement prévisionnels des opérations établis par le service public et de conseil aux collectivités territoriales de Charente. (annexe 3)

Le registre d'enquête publique :

A bien été établi sur feuillets non mobiles et, avant l'ouverture de l'enquête publique, signés et paraphés par le commissaire (Art. 3 de l'arrêté).

Le public pouvait, pendant toute la durée de l'enquête, y consigner ses observations, propositions et contre-propositions.

Le public pouvait également, adresser ses observations par correspondance à l'attention du commissaire à l'adresse de la mairie. Il pouvait aussi le faire par courrier électronique pref-obs-voeuil@charente.gouv.fr.

1-2) La publicité :

Sur les lieux même du projet (selon les directives de 2012),

Affichage en Mairie : (en extérieur sur les panneaux réservés à cet usage)

Enquête publique extension : du cimetière communal du 28/11 au 14 décembre 2018 inclus -
bourg de VOEUIL EN GIGET (Charente)

La vérification de l'affichage en mairie et sur les lieux du projet a été faite le : 22 novembre 2018 et lors de chaque permanence, par le commissaire enquêteur.

Dans la presse écrite spécialisée : via une parution, à la rubrique des annonces légales : (Art.5 de l'Arrêté préfectoral) (annexes 4)

- La « Charente Libre » et « Sud Ouest » le 2 novembre et le 29 novembre 2018

1,3 Diligences par le C.E.

Avant l'ouverture de l'enquête publique :

- ✓ 6 novembre 2018, retrait du dossier en préfecture d'Angoulême,
- ✓ Entretien téléphonique avec Mme LAMBERT chargée du suivi du projet, en mairie,
- ✓ Le 22 novembre 2018 : visite des lieux en compagnie de Mme CHIRON, maire de la commune et Mme. LAMBERT,
- ✓ Contrôle de l'affichage en mairie et sur les lieux du projet,
- ✓ Signature du dossier et registre d'enquête.

Autres mesures :

- Seconde visite des lieux après comparaison du projet de la mairie et les indications portées page 9/17 par l'hydrogéologue dans son rapport, sur la création d'une aire de stationnement automobiles (visite effectuée seule). (le projet d'une aire de stationnement de l'hydrogéologue est inscrit sur une parcelle de terrain privé pour laquelle aucune négociation n'a abouti à ce jour).

A l'issue de l'enquête : le registre d'enquête a été clos par le commissaire enquêteur, qui l'a conservé, après consultation de Mme le maire.

Les observations du public

Le public a pu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Voeuil et Giget, consulter l'ensemble de ces documents en toute liberté et commodité.

Il pouvait porter ses observations, contre propositions, sur le registre d'enquête, utiliser l'adresse électronique mentionnée dans l'avis d'enquête, rencontrer le commissaire enquêteur pour des observations orales, ou lui adresser une lettre à l'adresse de la mairie.

- Au cours de mes permanences, je n'ai accueilli aucun visiteur.
- Aucun incident n'a marqué le cours de cette enquête,
- Aucune observation enregistrée sur les supports proposés à cet effet.

Enquête publique extension : du cimetière communal du 28/11 au 14 décembre 2018 inclus -
bourg de VOEUIL EN GIGET (Charente)

Le présent rapport, l'avis motivé du commissaire enquêteur, le registre d'enquête, et toutes les pièces justificatives du rapport sont transmis à Monsieur Préfet de Charente, une copie du rapport est transmise à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

En conséquence je suis en mesure de dresser procès-verbal pour attester du déroulement correct de cette enquête.

Fait à Theil Rabier le 28 décembre 2018
M. DE MOEN,
Commissaire enquêteur



OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

Présentation de la commune :

Voeuil et Giget située à 7 Km. au Sud d'Angoulême, 4 Km. au Nord Est de Mouthiers sur Boême – s'étend sur 177 Km². pour 1510 habitants. (2015)

Intercommunalité Grand Angoulême – canton d'Angoulême.

Son relief : l'angoumois est en partie composé de plateaux calcaire boisés – vallées rocheuses aux parois souvent apparentes.

Le bourg de Voeuil et Giget est traversé par l'affluent de la « Charente » la « Charreau » (charrau ou Charraud) qui s'écoule du Sud Est vers le Nord Ouest. La D 674 traverse le territoire du Nord Sud et la D 12 du bourg vers Mouthiers s/ boême.

Le bourg est à environ 75 m d'altitude de la Vallée de la « Charreau ».

Sur la commune a existé plusieurs carrières souterraines d'extraction de calcaire, ainsi que la culture de champignons.

La source de Bompart (eau minérale commercialisée) pompée à 160 mètres dans la nappe.

Le projet

- La commune de Voeuil et Giget a identifié l'urgence de procéder à l'extension de son cimetière. (Art. L 222-3 du code général des collectivités territoriales).
- Par sa délibération du 6 septembre 2018, le conseil municipal a décidé le lancement de cette opération d'extension sur un terrain lui appartenant (parcelle cadastrée 752) d'une surface de 1244 M². jouxtant le cimetière actuel (parcelle cadastrée B 1027). Au PLU l'ensemble du terrain convoité est en zone UE.

Les études justifiant cette nécessité d'agrandissement du cimetière actuel :

- Quasiment plus d'emplacement destiné à la vente.
- Une procédure de reprise des concessions à l'abandon est en cours,
- De 2013 à 2017 le nombre annuel d'inhumation de Voeuil et Giget montre l'impératif besoin d'agrandir le cimetière actuel :

Années	2013	2014	2015	2016	2017
inhumations	14	19	5	5	9

(L.2223-2 du CGCT) en tenant compte de la moyenne des inhumations enregistrées. L'étude porte sur les cinq dernières années, soit une moyenne annuelle de 10 sépultures, cette extension devrait pouvoir permettre de déposer environ 50 corps.

La situation du projet :

Le cimetière municipal se situe à environ 500 m. du centre bourg de Voeuil et Giget, sur un coteau en surplomb de la vallée de la « Charreau », une large vue se dégage sur les coteaux alentours, l'accès se fait par une impasse (des Bourdageaux) desservant aussi un îlot de constructions (Art.L2223-1).

Stationnement des automobiles et des services funéraires : La chargée responsable, en mairie, du suivi de ce projet a rectifié la proposition établie par l'hydrogéologue : stationnement sur la parcelle cadastrée N° 910 qui n'appartient pas à la commune. (extrait de la page 9/17 du rapport R-08/0646). (annexe 5)

Il y a donc lieu de mener une étude plus précise de l'aménagement du projet d'extension pour adapter les lieux et le stationnement selon la réglementation en vigueur, les habitations proches (à moins de 35 m.), le contexte géologique des lieux, le règlement du PLU de cette zone classée en « UE ».

A la lecture des conclusions de l'hydrogéologue, son avis est favorable avec des recommandations pour la protection de la nappe superficielle des calcaires du turonien : (page 17 de son rapport). (annexe 6)

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Commune de VOEUIL EN GIGET

<p>CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</p>

Enquête Publique relative à

L'extension du cimetière communal

du Mercredi 28 novembre 2018
au vendredi 14 décembre 2018

M. DE MOEN
Commissaire Enquêteur